

CERTIFICAT

La Maire du 12^e arrondissement de Paris

Certifie que, conformément aux dispositions de l'article L2131-1 du CGCT ;
Les délibérations adoptées par le conseil d'arrondissement lors de sa séance du mardi 23 janvier 2024, ont fait l'objet d'une publication électronique sur le site internet de la mairie d'arrondissement le jeudi 25 janvier 2024 pour une durée de 2 mois.

Fait à Paris, le 25 janvier 2024.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Emmanuelle Pierre-Marie', written over a faint circular stamp or watermark.

Emmanuelle Pierre-Marie
Maire du 12^e arrondissement de Paris